RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté

Portant composition du comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 813-8-1, R. 813-71 et R. 813-72 ;

Vu le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité consultatif ministériel du 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1er

Les représentants de l'administration au comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime sont désignés comme suit :

- Le ministre chargé de l'agriculture ou son représentant ;
- Le chef du service des ressources humaines du ministère chargé de l'agriculture ou son représentant.

Article 2

Les représentants du personnel au comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du code rural et de la pêche maritime sont désignés comme suit :

Organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
Fep-CFDT	1. M. Boris GENTY, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, ESPA de Quessoy 2. Mme Pascale LAMOINE, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LPMVR l'Oustal de Villeneuve/Lot 3. Mme Catherine GIRARDY, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, UNREP Bourgogne à St Denis les Sens 4. M. Jean-Christophe LEBLANC, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LEAP de Pézénas 5. Mme Cécile RUIZ, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LAP de Touscayrats à Verdalle 6. M. Serge HASTOY, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LAP Saint Christophe de Saint Pee s/ Nivelle 7. Mme Stéphanie POTIER, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, CFPRP de Vaumoise	1. Mme Catherine LIATARD, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEAP Guiers-Val d'Ainan 2. M. Philippe CALDAS COSTA, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEAP de Boissay 3. M. Laurent LEMARCHANT, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LPP 'Roc-fleuri' de Ruffec 4. Mme Christine BAUDOIN-BRIAT, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LEAP Saltus campus 5. M. Frédéric ANTON, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LEPAP 'Schattenmann' à Bouxwiller 6. Mme Sophie MAUCORPS, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LAP Tourville de Pont-Audemer 7. Mme Nathalie LACOSTE, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, IAHP de Genech
SNEC-CFTC	8. Mme Estelle CLAVERIE-TICO, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LEPAP Beausoleil de Ceret 9. Mme Annie TOUDIC, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, ESPA de Quessoy	8. Mme Sabrina DUFOUR, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 3e catégorie, LRP La Pélissière de Tournon sur Rhône 9. M. Stéphane PRUDET, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, ISNAB de Villenave d'Ornon
SNEIP-CGT	10. Mme Barbara CHAUVEAU, enseignante contractuelle des établissements d'enseignement agricole privé de 2e catégorie, LPP Jean Baptiste Eriau d'Ancenis	10.M. Damien SMAGGHE, enseignant contractuel des établissements d'enseignement agricole privé de 4e catégorie, LPTAH de Gignac

Article 3

Le mandat des représentants du personnel entre en vigueur à compter du 12 janvier 2023.

Il est mis fin, à compter de cette même date, au mandat des représentants du personnel désignés par l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant la composition du comité consultatif ministériel des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L. 813-8 du code rural et de la pêche maritime, abrogé à cette même date.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait, le 19 décembre 2022

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement et de la recherche



Benoît BONAIMÉ